

la **Citô** internationale de la bande dessinée et de l'image



Délibération No. 08-2026

Election du président du conseil d'administration de la Cité

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du vendredi 22 mai 2026

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Florent Gallardo représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . Mme Hélène Gingast, Vice-Présidente
- . M. Jérôme Sourisseau, Président

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint
- . M. Florian Surget, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère,

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard, représentant du personnel

Étaient excusés

- . M. Philippe Bouty, conseiller, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Thomas Schnabel, Directeur de la Culture et de la Politique de l'Image, GrandAngoulême
- . Mme Catherine Moreau, Directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Directeur des Arts et de la Culture, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Lucas Hureau, Personnalité qualifiée

présents : 10

pouvoir : 2

votants : 12 (sur 13 membres)

Délibération No. 08-2026

Election du président du conseil d'administration de la Cité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

L'article L.1431-4 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « le président du conseil d'administration est élu en son sein ».

L'article 8 des statuts de l'EPCC dispose que :

« Le président du conseil d'administration et un vice-président sont élus par le conseil d'administration en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif. »

L'article 9 des statuts précise que :

« Le président est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions. Le président convoque et préside le conseil d'administration, ainsi que le conseil d'orientation. Il peut déléguer sa signature au directeur. »

Par courrier en date du 03 avril 2026, Monsieur Patrick Mardikian, élu du Département de la Charente, a présenté sa démission de ses fonctions de président du conseil d'administration. En conséquence il y a lieu de procéder à l'élection du président du conseil d'administration dans les conditions prévues par les statuts.

Il est décidé que M. Balez Olivier, Personnalité Qualifiée, procèdera à l'élection.

M. Patrick Mardikian, conseiller au titre du Département de la Charente, est candidat au poste de Président.

➤ Résultat du vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 12
Pour : 9
Bulletin blanc : 3
Abstention : 0

➤ Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le Conseil d'administration de la Cité déclare :

- M. Patrick Mardikian, élu Président du conseil d'administration de la Cité pour un mandat de trois ans, conformément aux statuts.

Patrick Mardikian,



Président conseil d'administration de la Cité

